



Syndicat Culture Sport Loisirs
Maintenon - Pierres

PROCES VERBAL

Réunion du Comité Syndical du mercredi 13 octobre 2021 - 18H00

Mercredi treize octobre deux-mil vingt-et-un à dix-huit heures, les membres du comité syndical, légalement convoqués se sont réunis salle cèdre, maison des associations, sous la présidence de M. BREMARD, Président du Syndicat Culture Sport Loisirs Maintenon-Pierres.

ETAIENT PRESENTS :

Maintenon : M. BREMARD – Mme BRESSON – Mme CHENARD – M. CHERTIER– Mme JEHANNET –
M. LEFEBVRE - M. MIELLE

Pierres : M. CRASSIN – M. CRETON – M. GALA — M. MORIN – Mme PERCHERON

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT : M. AYADASSEN excusé– M. LAFORGE excusé – Mme ROUX excusée – Mme TERRIER excusée

POUVOIRS : M. LAFORGE, délégué de la commune de MAINTENON, donne pouvoir à M. MIELLE
Mme TERRIER, déléguée de la commune de PIERRES, donne pouvoir à M. CRASSIN
M. AYADASSEN, délégué de la commune de PIERRES, donne pouvoir à M. BREMARD

* * * * *

1 - Désignation du secrétaire de séance

M. CHERTIER, délégué de la commune de MAINTENON, est élu secrétaire de séance.

2 – Approbation du procès-verbal du 29 juin 2021

M. le Président précise que les comptes-rendus doivent être publiés. Ils seront donc affichés dans la vitrine destinée à cet effet à l'entrée du secrétariat.

Pour répondre à la demande de M. CHERTIER lors du dernier comité, M. le Président annonce que les défibrillateurs ont été installés au stade et dans la salle Maurice LEBLOND en juillet dernier.

A cet égard, M. le Président signale que les appareils peuvent être géolocalisés grâce à l'application « Staying Alive ».

Puis, M. LEFEBVRE et M. CRASSIN soumettent quelques corrections.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le compte rendu du 29 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

3 – Convention CCPEDIF

M. le Président présente la convention de prestation d'entretien et de gardiennage de la salle Hélène BOUCHER.

M. le Président explique qu'après en avoir discuté en réunion de Bureau, il serait envisagé une augmentation de la participation considérant la hausse des consommations d'énergie et du coût de la vie.

Toutefois, compte tenu des fermetures récentes des salles dues à la crise sanitaire de COVID-19, il ne semblait pas justifier de l'augmenter pour 2021. Il serait donc proposé de revaloriser la participation pour les années avenir.

M. MIELLE s'inquiète de cette possible augmentation sans en aviser la CCPEDIF au préalable sachant que la convention est éditée pour une durée de trois ans.

M. le Président répond que cette augmentation serait adoptée par avenant comme prévu dans la convention, et ce pour 2022.

M. LEFEBVRE rétorque que le montant pourrait également être réduit du fait des fermetures et de la baisse d'activité. De plus, si la CCPEDIF refusait l'augmentation, le montant serait-il alors baissé.

M. le Président répond que le montant reste fixé par défaut au montant initial de 19 000 € sauf si la CCPEDIF fait une demande de révision de ce montant et justifie sa demande.

M. GALA souligne que les charges d'énergie sont à la charge de la CCPEDIF et ne justifie donc pas de demander une augmentation de participation en conséquence.

M. le Président répond qu'il s'agit des charges de personnel qui ont évolué ainsi que l'inflation. L'agent chargé de l'entretien de la salle Hélène BOUCHER était, jusqu'en 2020, à temps non complet. Depuis le 1^{er} janvier 2021, l'agent en charge de cette mission est à temps complet, à un grade supérieur. Par conséquent les charges liées à sa rémunération sont plus élevées.

M. MORIN intervient pour assurer qu'il se fera porte-parole auprès de la CCPEDIF, étant Vice-président de la Collectivité, pour présenter et justifier l'augmentation. Il ajoute que cette convention demeure minimaliste dans ces termes et particulièrement sur le montant de la prestation par rapport à d'autre prestation de service.

Par ailleurs, M. MORIN en profite pour signaler un problème de chaudière dans la salle Hélène BOUCHER qui a été résolu récemment. De plus, les éclairages ont été intégralement changés. Depuis cette intervention, il est possible que les associations se plaignent de trop de luminosité.

M. LEFEBVRE demande si la luminosité ne peut pas être modulée.

M. MORIN répond qu'il n'existe pas de variateur.

M. MIELLE regrette de ne pas informer la CCPEDIF de cette volonté d'augmentation à venir, considérant la durée de la convention fixée à trois ans.

M. MORIN rappelle que c'est le principe de l'actualisation par avenant et que cela se pratique couramment.

M. le Président rappelle que le montant reste fixé à 19 000 € pour 2021 et sera probablement révisé à la hausse par avenant pour les années suivantes.

- ✓ **Après avoir délibéré, les membres du comité approuvent, à l'unanimité, la convention d'entretien et de gardiennage de la salle Hélène BOUCHER comme proposée par le Président, pour un montant de 19 000 € pour 2021.**

4 – Convention Lycée Françoise D'AUBIGNE

M. le Président explique que le Lycée Françoise D'AUBIGNE utilise chaque année les installations sportives par le biais d'une convention annuelle déterminant les installations et les modalités d'utilisation et de facturation de celles-ci.

Après lecture du document, M. LEFEBVRE demande si la convention est annuelle.

M. le Président répond que la convention est signée pour l'année scolaire en cours, soit 2021/2022.

- ✓ **Après avoir délibéré, les membres du comité approuvent, à l'unanimité, la convention de mise à disposition des installations sportives au Lycée Françoise D'AUBIGNE comme proposée par le Président.**

5 – Rapport d'activité 2020

M. le Président fait la lecture du rapport d'activité pour l'année 2020. A la lecture du document, plusieurs corrections ou remarques ont été mentionnées :

- Il y a déjà eu trois éditions de la newsletter depuis la création de cet édito en 2020.

- La gestion des salles demeure très délicate car il y a une forte demande, beaucoup d'associations et le nombre de salle devient insuffisant pour satisfaire tout le monde. A ce jour, une nouvelle salle pouvant accueillir un grand nombre de personnes pour des activités telles que la danse, le théâtre ou la musique fait cruellement défaut sur le territoire de MAINTENON-PIERRES.

Il est rappelé que les demandes d'utilisation annuelle des salles est envoyée à chaque association au plus tard en mai pour organiser les plannings et les distribuer au plus tard fin juin.

- M. MORIN demande que le taux de la participation des communes soit communiqué sur le document pour mentionner la participation exceptionnelle de 2020.

- M. le Président remercie et félicite le soutien de M. CRETON et M. MIELLE au moment de la réalisation des travaux de raccordement d'eau au stade en 2020.

M. MORIN demande que le document corrigé soit envoyé aux délégués avant de le transmettre en Préfecture.

- ✓ **Après avoir corrigé le document, les membres du comité prennent acte et adoptent à l'unanimité le rapport d'activité 2020. M. le Président rappelle que le document sera communiqué aux mairies et en préfecture.**

6 – Questions et Informations diverses

- M. le Président annonce que les caméras de vidéosurveillance ont été installées sur le site de la Laiterie comme prévu dans la phase 2 du marché initial.

A cet égard, 11 caméras fonctionnent au total sur l'ensemble des installations du Syndicat. Au regard du grand nombre de caméras, l'écran de contrôle installé au secrétariat devient trop petit. L'entreprise CENTRE ALARME a donc transmis un devis, d'un montant de 405 €, pour changer l'écran. En outre, il a été consenti une reprise de l'ancien écran pour un montant de 70 €.

A la demande de Mme BRESON, il est précisé que l'écran actuel est installé depuis 3 ans.

- Puis, M. le Président informe les membres du comité du changement des globes des éclairages extérieurs suite à des dégradations. M. MORIN souligne que ces lampadaires sont d'origine et datent de 1992.

- Ensuite, M. le Président explique que les réunions de travaux relatives au projet d'aménagement tennis se poursuivent. Après une visite sur le complexe de tennis de la ville de COURVILLE et plusieurs concertations, il est envisagé de prévoir 3 courts couverts, un club house et 2 ou 3 courts extérieurs.

Il est précisé que les estimations des constructions et les aides financières potentielles détermineront le projet définitif.

- Pour suivre, M. le Président avise les délégués que l'entreprise ALAVAREZ interviendra probablement pour les vacances de la Toussaint, pour réaliser la dalle pour la pose du chalet de l'ESMP Foot.

M. CHERTIER demande si l'alimentation électrique est prévue dans cette intervention.

M. le Président répond que les gaines et les fourreaux sont prévus mais les différentes alimentations seront réalisées ultérieurement.

A ce titre, M CRETON demande si la déclaration de travaux a été faite, sachant que le modèle de chalet à changer depuis 2020.

M. MIELLE répond que la déclaration sera accompagnée par les services de la mairie de MAINTENON.

- Par ailleurs, les Resto du Cœur devraient prochainement déménager et s'installer dans les anciens locaux de la CCTVM, pour libérer les vestiaires de l'Espace LESOUDIER. La date du déménagement n'est pas officiellement annoncée mais devrait être imminente.

Aussi deux nouvelles associations bénéficient des structures du Syndicat : Musique en Herbe (un orchestre) le jeudi en salle LEBLOND, et Magic Friends (une association offrant des jeux de cartes) à la maison des associations.

Il est également rappelé que le port du masque demeure obligatoire dans les salles.

- Suite au changement de clé de la salle LEBLOND, il est entendu d'attribuer une clé à chaque mairie.

- M. MORIN intervient pour faire un point sur le budget, et explique que les emprunts arrivent à leurs termes. En effet, l'emprunt de 400 000 €, contracté auprès du Crédit Mutuel pour les travaux de la maison des associations, se termine fin 2021. De plus, l'emprunt réalisé auprès de la Caisse d'Épargne, pour un montant de 150 000 € pour l'aménagement du terrain d'honneur, sera intégralement remboursé en 2024. Enfin, l'emprunt relais du Crédit Agricole a été soldé cet été.

En conclusion, la situation budgétaire du Syndicat se rétablit.

- Mme BRESSON prend la parole et mentionne le manque de savon dans les sanitaires de la salle LEBLOND et rappelle la nécessité aux agents d'être vigilent sur l'entretien et l'approvisionnement des salles.

De plus, le vitrail installé sur la façade de la maison des associations ne fonctionne plus.

Aussi, elle demande si le projet d'installer une cimaise dans la salle d'entrée de la salle LEBLOND est toujours d'actualité. Si oui, ce matériel sera-t-il exclusivement réservé au club photo ou pourra-t-il être mis à disposition des autres associations.

M. GALA approuve et suggère une convention pour encadrer les expositions.

M. le Président répond qu'une convention d'utilisation à cet effet sera proposée au prochain comité pour garantir l'utilisation de ce matériel à tous les utilisateurs qui en feront la demande.

Puis, Mme BRESSON demande s'il est possible d'installer des projecteurs sur la scène de la salle LEBLOND.

M. MORIN suggère de demander des devis et de prévoir cette installation pour le budget 2022.

Enfin, Mme BRESSON fait part d'un manque de disponibilité dans la salle LEBLOND et rapporte les difficultés de l'école de musique de MAINTENON pour répéter régulièrement.

M. le Président s'étonne de ce problème ayant rencontré Mme PFEIFFER, directrice de l'école, pour assurer leurs créneaux. A ce titre, suite à l'entretien en présence de Mme BRESSON et M. LAFORGE, il est précisé que la salle demeure strictement réservée à l'école de musique le vendredi soir, à l'exception des dates engagées jusqu'en octobre 2021. Pour autant, l'école de musique est informée de ces dates.

- Pour finir, M. le Président déclare avoir été contacté par la mairie de FONDETTES (37), pour une visite du stade et de la piste d'athlétisme prochainement. En effet, la collectivité projette de réaliser un complexe sportif qui ressemblerait aux installations du Syndicat.

Fin de séance : 19h30

Le Président,
J.L. BREMARD.